

COMMISSION
SPORT

DE QUELS LEVIERS LES
COMMUNES DISPOSENT-
ELLES POUR RENOVER
LEURS EQUIPEMENTS
SPORTIFS ?



Compte-rendu de la séance du 22/10/2021

I INTERVENANTS

Nicolas Corne-Viney, Chargé d'études

Institut régional de développement du sport (IRDS)

Valérie Saplana, Responsable du service des équipements sportifs

Agence nationale du sport (ANS)

Thomas Letullier, Directeur général des services

Communauté de communes de Moret Seine et Loing (77)



🕒 Vendredi 22 octobre 2021 de 10h à 12h

📍 En visioconférence

👤 **Élu référent :**
Raphaël Praca, adjoint au maire du Pecq (78)

I CONTEXTE

« La **vétusté des équipements sportifs** [...] conduira les collectivités propriétaires à programmer, dans les prochaines années, des investissements considérables pour mettre en conformité les installations (sécurité, hygiène, santé) et moderniser leur conception », écrivait déjà la Cour des comptes dans un rapport de 2009.

12 ans après, le constat est toujours le même. **Dans huit cas sur dix, les équipements sportifs sont la propriété de collectivités locales**, principalement des communes et des intercommunalités. **42 % d'entre eux ont près de 40 ans**. Les piscines, qui sont les constructions les plus vieilles du parc d'équipements sportifs français, nécessiteraient un véritable plan Marshall. Selon la Fédération française de natation, seules un tiers d'entre elles répond aux critères fédéraux, permettant une pratique sportive et d'apprentissage de la natation tout au long de l'année.

Le **Plan de relance** ne prévoit pas de plan massif d'investissement pour les équipements sportifs. Néanmoins, il convient de souligner l'existence de deux mesures :

- Une enveloppe de **50 millions €** pour la **rénovation énergétique** des équipements sportifs
- Une enveloppe de **15 millions €** dans le cadre du **plan aisance aquatique** lancé par le ministère des Sports en 2019, destinée aux projets de développement des piscines et notamment des bassins d'apprentissage.

D'autres leviers sont mobilisables par les collectivités territoriales, parmi lesquels :

- Les **aides de la Région Ile-de-France** pour les projets de création ou la réhabilitation d'équipements sportifs aquatiques. La Région finance 15% maximum d'un montant de travaux plafonné à 3 millions € HT pour les réhabilitations sans extension, et 10% maximum d'un montant de travaux plafonné à 8 millions € HT pour les réhabilitations-extensions.
- Certains **Départements** proposent aussi des aides en matière d'équipements. A titre d'exemple, la Seine-Saint-Denis a mis en plan un « Plan piscines » doté d'un budget de 40 millions € entre 2016 et 2021.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES

Intervention de Nicolas Corne-Viney, Chargé de mission à l'IRDS

L'enquête de l'IRDS révèle que les piscines sont le **premier équipement sportif** privilégié par les Français. La demande ne cesse de progresser et d'évoluer en matière de quantité et de qualité. Il s'agit d'une structure à part tant par ses coûts de construction, gestion et entretien que par son importance auprès de la population. Malgré une **carence très forte en équipements**, c'est à Paris que l'on nage le plus, contrairement à la grande couronne pourtant mieux équipée. Aujourd'hui, le parc aquatique francilien compte 600 bassins implantés au sein de 343 installations sportives dans 264 communes.

La piscine est donc l'équipement territorialement structurant de référence dont le rayonnement dépasse très souvent la commune ou l'intercommunalité. L'offre d'équipements aquatiques dépend du nombre d'habitants mais aussi de critères d'accessibilité, à titre indicatif les piscines dans les zones denses sont très rapidement saturées. Toutefois, en Ile-de-France, il s'agit d'un parc vieillissant dont **70% des bassins ont été construits il y a plus de 30 ans**. L'arrivée des JOP 2021 permet d'accroître l'offre en piscine en Seine-Saint-Denis, l'un des départements les plus carencés de la région.

À ce vieillissement s'ajoutent également des **enjeux de transition écologique** : le Zéro Émission Nette (ZEN) et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le renouvellement urbain doit donc se faire en intégrant ces enjeux.

Sur le territoire francilien, les carences en équipements sont très marquées. À titre d'illustration, on estime qu'il faudrait 0,02m² de bassin par habitant afin de répondre aux besoins du grand public. En Ile-de-France, il existe actuellement 156 027m² de bassins alors que 244 269m² seraient nécessaires. Bien entendu, ces estimations sont des idéaux qui se heurtent aux contraintes structurelles et financières de chaque territoire (*voir détails dans le document de présentation ci-joint*).

Intervention de Valérie Saplana, Responsable du pôle équipements sportifs de l'ANS

Éléments sur le financement des équipements sportifs pour les collectivités :

- ✓ Il existe des aides de l'État, de la Région, des Départements et de la Métropole au titre des budgets sport, aménagement, transition écologique... Toutefois la collectivité qui porte le projet doit participer à hauteur de **20%** au financement de celui-ci.
- ✓ Le **Plan piscines régional** est aussi mobilisable pour les réhabilitations simples ou avec extension des constructions en accord avec la réglementation concernant l'accessibilité de l'équipement pour les personnes en situation de handicap.
- ✓ Le **Plan aisance aquatique de l'État** ou les plans piscine départementaux sont d'autres leviers de financement potentiels.

Grâce au **plan de relance**, le budget 2021 alloué aux équipements sportifs au titre de la rénovation énergétique a triplé (**136 millions d'euros**) permettant ainsi de financer près de **130 équipements** en Ile-de-France.

Les collectivités sont éligibles aux subventions de l'ANS lorsqu'elles respectent ces points :

- ✓ **Être propriétaire** ou posséder des droits de propriété du foncier sur lequel est localisé le projet
- ✓ Prévoir une **pratique sportive associative**
- ✓ Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de demande de subvention
- ✓ Constitution d'un dossier technique au niveau Avant-projet détaillé (APD) pour les projets de construction ou rénovation lourde
- ✓ Respecter le seuil minimal de subvention de 10 000€
- ✓ Suivre une procédure commune : prendre l'attache de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**DRAJES**) de votre territoire

Remarque : une approche culturelle marquée valorise un projet et renforce son dossier pour d'éventuelles subventions. Le terrain de basketball Duperré (9^e arrondissement) en est un exemple particulièrement éloquent. La démarche de rénovation est née du constat initial d'une carence en équipements sportifs à l'échelle locale. Le projet a été soutenu grâce à la valorisation du terrain par un artiste de rue avant de susciter l'intérêt du groupe Nike, aboutissant à un partenariat public-privé.

Important : le deuxième **appel à projets de l'enveloppe « Centres de préparation aux JOP »** doit être lancé **fin octobre 2021**. Y seront éligibles :

- ✓ Les travaux de construction, rénovation, aménagement, mise en accessibilité d'équipements sportifs avancés
- ✓ L'acquisition de matériels sportifs d'optimisation de la performance
- ✓ **Livraison des équipements au plus tard le 30/06/2022**

Le 14 octobre 2021, le Président de la République a annoncé un plan d'investissement de **200 M €** sur trois ans pour les équipements de proximité. Ce **Plan « 5000 équipements de proximité »** concernera la construction ou la requalification d'équipements de proximité en accès libre ainsi que l'acquisition d'équipements mobiles. **La priorité sera donnée aux territoires carencés**, à savoir les QPV, zones rurales et territoires ultramarins. Les subventions pourraient s'établir entre 50% à 80% du coût du projet. Les orientations du budget 2022 de l'Agence nationale du sport seront adoptées lors du conseil d'administration du 2 décembre 2021.

Tableau récapitulatif des 6 dispositifs gérés au niveau national ou régional/territorial en 2021 :

	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU REGIONAL/TERRITORIAL	MODALITES
<u>Volet développement des pratiques</u>			
:			
Plan de relance en matière de rénovation énergétique	25M€	25M€	Rénovation globale avec travaux de rénovation énergétique ou uniquement travaux avec priorité sur territoires carencés
Plan Aisance Aquatique	12M€	∅	Rénovations assez lourdes et structurantes incluant la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap
Enveloppe des équipements niveau local	4M€	12M€	Tout équipement structurant hors piscines dans les territoires QPV, proximité ou zones rurales
Plan rattrapage des équipements sportifs en QPV	10M€ (Territoires démonstrateurs)	20M€	Tout équipement structurant hors piscines dans ou à proximité des territoires QPV en métropole
<u>Volet haut-niveau haute performance :</u>			
Soutien des Centres de préparation aux JOP 2024	14M€	∅	Rénovations assez lourdes et structurantes d'équipements sportifs référencés par Paris 2024
Soutien des équipements sportifs structurants fédéraux et aux équipements sportifs haut-niveau (CREPS)	6M€	∅	Équipements sportifs structurants au profit de la préparation des sportifs relevant du « Cercle Haute Performance »

Témoignage de Thomas Letullier, DGS de la communauté de communes de Moret Seine et Loing

Dans la communauté de communes de Moret Seine et Loing, deux sites nécessitaient de lourdes rénovations très coûteuses. Le conseil communautaire a statué sur la conservation et la restructuration de la piscine de Moret, l'objectif étant de bâtir un équipement couvert de 25m, conserver le bassin nordique extérieur et installer un espace détente. Inauguré depuis le mois de mai, le nouveau complexe aquatique plaît énormément à la population. Pour financer ce projet, la collectivité a bénéficié de **deux dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)** pour la partie bassin couvert et l'aménagement extérieur du bassin nordique. La Région et le Département ont également participé à hauteur de 20% et 50% respectivement.

Concernant la seconde piscine, les coûts de déconstruction étaient trop élevés et peu rentables. Le département de Seine-et-Marne possédant très peu d'espaces de loisirs équipés, la piscine vieillissante fut donc transformée, seuls les deux bassins ont été conservés avec la création de toboggans. Il s'agit à présent de mettre en place une zone sèche avec des activités familiales, les travaux débuteront l'été prochain.

Questions des participants

Toutes les communes font face à la dégradation de leurs équipements. Lorsqu'on ne détient pas le statut de QPV et que les moyens font défaut pour rénover ou innover, quelles solutions s'offrent aux collectivités ?

L'objectif demeure celui de réduire les inégalités territoriales d'où la priorité donnée au QPV. Cependant, pour les communes n'en faisant pas partie, il existe d'autres possibilités pour solliciter des financements alternatifs, d'autant plus que la plupart des enveloppes ne sont pas exclusivement réservées aux QPV.

Quelle est la définition d'un équipement structurant ?

Ce sont les équipements les plus coûteux et les plus structurants pour le territoire. Il s'agit donc des piscines, des salles spécialisées ou des dojos.

Où retrouver les contacts pour obtenir les financements ?

Tous les contacts sont disponibles dans la rubrique « subventions équipements » du site de l'ANS : <https://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264>. Vous retrouverez également les coordonnées de tous les services déconcentrés de l'État en charge des sports, les SDJES et toutes les notes de service.

Fin de la réunion

LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
Arron	Christine	Champigny-sur-Marne	Adjointe Sport
Arvaux	Audrey	Louvres / 95380	Adjointe au maire
Aumont	VERONIQUE	Jouy-en-Josas	Déléguée au sport et à la vie associative
Aupetit	Sylvain	Combs-la-Ville	Responsable des Sports
Bardeille	Christelle	Saint-Nom-la-Bretèche	Conseillère municipale commission sport
Bartolacci	Nadine	Andrésy	Maire adjointe aux sports
Beaufils	ALEXIA	GOMETZ LA VILLE	Conseillère municipale
Begard	FRANCK	MONTSOULT	DGS
Bellinelli	GUILLAUME	Mairie de Roinville	Maire
Berthuit Lauterfing	Sophie	Saint-Maurice	DGS
Beylerian	Bruno	Louvres	Maire adjoint aux sports
Bordereaux	Damien	BOIS LE ROI	Elu Délégué aux sports
Boudy-Mansuy	Ivan	ANDRESY	DGA services à la population
Briere	Lionel	Massy	Élu sports de haut niveau
Cahen	Anne-Caroline	VANVES	Adjointe au Maire en charge du Sport
Caillaud	Clément	VIRY CHATILLON	Maire adjoint
Certin	Clotilde	Charenton Le Pont	Maire adjointe
Chollet	Philippe	Gretz Arminvilliers	Conseiller municipal
Chomat	Guillaume	77410 Gressy	Adjoint au maire
Clement	Jean Jacques	Le Mérévillois	Dst
Connan	Jean-Yves	Coubron	Adjoint délégué aux sports
Daguin	Dominique	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	AMIF Partenaires - Directeur
Denis	Patrick	Neuilly-sur-Marne	Maire adjoint aux sports et à la jeunesse
Disic	Christophe	Saint-Ouen-sur-Seine	Chargé de mission JOP
Drot	Victor	L'Île-Saint-Denis	Directeur de cabinet
Duchene	Maxime	Villepreux (78450)	Conseiller municipal délégué aux sports
Freminet	JEAN-MARC	CONGIS SUR THEROUANNE	2eme ADJOINT
Gaffez	Jean Pierre	BESSANCOURT	Adjoint Sport
Gareau	Thierry	Bondoufle	Maire adjoint chargé des sports
Jallot-Labas	Sophie	ESBLY	Adjoint au maire
Janus	ALAIN	CHILLY MAZARIN	ADJOINT JEUNESSE ET SPORTS
Jebari	Soraya	Romainville	Conseillère Municipale
Jourdan	Valérie	L'Etang la Ville 78620	Conseillère municipale
Juliard-Gendarme	Armelle	Boulogne-Billancourt	Adjointe au maire déléguée au sport, conseillère régionale

Kieffer	Corinne	TAVERNY	Adjointe au Maire, Sport et Vie Associative
Lambilliotte	Floriandre	Joinville-le-Pont	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - chef de cabinet
Lassarre	Séverine	Moussy le Neuf	Agent au service comptable
Loewenstein	ARNAUD	NANTEUIL LES MEAUX	ADJOINT AUX SPORTS
Maheu	Thomas	CC des Deux Morin	Directeur des sports
Marlier	Sandrine	Coubron (93)	Cabinet du Maire
Marot	Xavier	Orvilliers	1er adjoint
Martin	Jeremy	Longjumeau	1er adjoint au maire
Matherot	Olivier	Gretz-Armainvilliers	Maire Adjoint en charge des travaux
Mermet	Christine	LA VILLE DU BOIS	RESPONSABLE POLE RESSOURCES
Mesa	Stéphane	Rosny-sous-Bois	Chef de Cabinet
Morlon	Jean-Marc	Etiolles	Conseiller Municipal
Mortain	Guy	Vitry-sur-Seine	Directeur des sports
Nadji	Michel	Dammartin-en-Goële	Maire adjoint associations sports et jeunesse
Nicolas	JACQUES	Bailly	Maire adjoint
Nizou	Pierre-Yves	Gometz la ville	Conseiller municipal
Pacher	Romain	Thénisy	Conseiller municipal
Pereira	Serge	Château Landon	Adjoint
Pinchon	Angélique	Magny en Vexin	Adjointe jeunesse et sports
Pitois	Marie Agnes	ENNERY	Adjointe au maire